



**Direction de la jeunesse, des sports  
et de la cohésion sociale**

**POLE JEUNESSE ET SPORT**

**ARRETE N° 23-2019**

**Portant modification des membres du jury BAFA-BAFD**

**LE DIRECTEUR DE LA JEUNESSE,  
DES SPORTS ET DE LA COHESION SOCIALE DE MAYOTTE**

- Vu** Le décret n°2007-481 du 28 mars 2007, modifié par le décret n°2015-872 du 15 juillet 2015 relatif aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateurs et de directeurs en accueil collectifs de mineurs
- Vu** L'arrêté 15 juillet 2015, notamment l'article 23 fixant les modalités d'organisation des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueils collectifs de mineurs ;
- Vu** L'arrêté du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Patrick BONFILS, en qualité de Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Mayotte ;
- Vu** L'arrêté n°544/SG/DJSCS/2019 du 29 juillet portant délégation de signature à Monsieur Patrick BONFILS, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Mayotte ;
- Sur** Proposition du Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

**ARRÊTE**

**Article 1 :** l'arrêté n° 08-2019/DJSCS/JEPVA, du 13 juin 2019 est modifié comme suit :

Au titre du jury du 04 décembre 2019, sont désignés membres du jury BAFA et BAFD, les personnes suivantes :

**1) Au titre des Associations de formation :**

- Archimède SAID RAVOY, CEMEA
- Djamal ALI ATTOUMANI ou son représentant Said CHAMASSI, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
- Maoulida SAID, HIPPOCAMPE 976

2) **Au titre des Associations organisatrices des accueils collectifs de mineurs :**

- Carole KINGUE ou son représentant Roméo BRICCA, JE VEUX SAVOIR
- Daroussi AHAMADI, Caisse des écoles de la ville de Mamoudzou
- Faissoili HASSANI, MLEZI MAORE

3) **Au titre de l'Etablissement CSSM Branche Famille:**

- Moissoukari MADI ou sa représentante Zouhourati MAANDHUI

4) **Au titre de la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale :**

- Patrick BONFILS, Directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, désigné Président du jury ou son représentant Nafissata MOUHOUDHOIRE
- Jacques GENGEMBRE, Inspecteur jeunesse et sport,
- Sarah GIRAULT, chargée de mission jeunesse et éducation populaire

**Article 2 :** Le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le 7 novembre 2019

Le directeur,

